

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
MERCREDI 18 DECEMBRE 2024
SIEGE, SALLE 6

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, à 17h45, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Bruno BODIN, Président.

Membres : 25

Quorum : Conformément au CGCT, si, après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Présents (4) : Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Roland MOREAU, Bernard SALMON

Absents (21) : Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Coralie DENIS, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROVER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, François MARY, Rachel MERLET, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE, Alain ROUSSELOT, Dominique TRICOT

Date de convocation : 12-12-2024

Secrétaire de séance : Dany GRELLIER

ADMINISTRATION GENERALE

Pass Découverte – fixation des tarifs pour les formules à destination des entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5216-5 ;

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et du Parcours Marque Employeur Territorialisé engagé en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a mis en place des actions en faveur de l'accueil des nouveaux salariés afin d'attirer et fidéliser en donnant à voir les atouts des entreprises et du territoire. Les entreprises ont en effet des difficultés à recruter des nouveaux collaborateurs. Il faut donc les aider dans leur démarche de recrutement en leur donnant des outils-ressources pour qu'elles puissent plus facilement présenter le territoire lors des phases de recrutement.

Aussi, les équipes du service développement économique de l'AGGLO2B et de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais ont travaillé de concert pour créer des offres découverte du territoire à travers 3 formules. Ces formules permettent la découverte des richesses du Bocage Bressuirais et de l'ensemble des services proposés sur le territoire (loisirs, culture, animations, cadre de vie...). Ces formules sont à destination de futurs collaborateurs, de collaborateurs déjà en place (phase d'entretien d'embauche, en période d'essai, en CDD en vue d'un CDI, ...) et pour ceux occupant un poste structurant et à responsabilité ne résidant pas sur le territoire, etc...

Le coût d'utilisation de ces 3 formules est à la charge de l'entreprise.

Les 3 formules proposées sont les suivantes :

1. Formule 1 : Rendez-vous personnalisé

- a. Accueil Vidéos de présentation du territoire
- b. Echanges (loisirs, habitudes de vie, centres d'intérêt)
- c. Présentation des activités, animations, infrastructures de loisirs
- d. Envoi d'un mail récapitulatif
- e. Conditions :
 - ✓ 1h30 en présentiel à l'Office de Tourisme ou en Visio
 - ✓ **Coût à la charge de l'entreprise : 50 € TTC**

2. Formule 2 « Pass découverte »

- a. Rendez-vous personnalisé de la formule 1
- b. Visite du territoire sur ½ journée
- c. Constitution d'un dossier avec les renseignements utiles
- d. Conditions :
 - ✓ 1h30 en présentiel à l'Office de Tourisme ou en Visio
 - ✓ ½ journée de visite sur le territoire
 - ✓ **Coût à la charge de l'entreprise : 190 € TTC** (dont 50 € liés au coût du rendez-vous personnalisé)

3. Formule 3 « Pass Immersion » :

- a. Rendez-vous personnalisé de la formule 1
- b. Visite du territoire sur 1 journée
- c. Constitution d'un dossier avec les renseignements
- d. Conditions :
 - ✓ 1h30 en présentiel à l'Office de tourisme ou en Visio
 - ✓ 1 journée de visite sur le territoire
 - ✓ **Coût à la charge de l'entreprise : 280 € TTC** (dont 50 € liés au coût du rendez-vous personnalisé)

Les tarifs comprennent l'accompagnement par un agent de l'Office de Tourisme.
Les tarifs ne comprennent pas la location du véhicule, ni les repas des participants.

Il s'agit d'adopter les tarifs des 3 formules exposées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme est invité à :

- **Adopter les tarifs des 3 formules exposées ci-dessus applicables à partir du 23 décembre 2024 ;**
- **Approuver les conditions de vente telles qu'exposées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à établir tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Bruno BODIN,

Transmis en préfecture le 20/12/2024

Notifié ou publié le 20/12/2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



DEL-OT-2024-025

Page 2 sur 2